

ANIMAUX ERRANTS OU BLESSES - LES DEMARCHES A SUIVRE

GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

1 – APPELEZ LA MAIRIE : 03 81 61 07 33



2 – Pour les chats uniquement : APPELEZ L'ASSOCIATION Nala Mystic & Compagnie au 07 67 76 96 49



(entre 8H et 20H)

A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné.

Les partenaires de la commune :

REFUGE POUR LES CHATS	FOURRIERE ANIMALE POUR LES CHIENS
	
Le Cuché 25140 FRAMBOUHANS	REFUGE SPA 65 rue des Longeaux 25960 DELUZ

Aucun animal ne peut être amené directement auprès des refuges sans accord préalable de la mairie.

GESTION DES ANIMAUX ACCIDENTES OU BLESSES

1 – APPELEZ LA MAIRIE : 03 81 61 07 33



2 – Pour les chats uniquement : APPELEZ L'ASSOCIATION Nala Mystic & Compagnie au 07 67 76 96 49



(entre 8H et 20H)

3 – EN CAS D'INDISPONIBILITE DE LA MAIRIE ET DE L'ASSOCIATION, EN CAS D'URGENCE, L'ANIMAL DOIT ETRE AMENER CHEZ LE VETERINAIRE CONVENTIONNE :



Les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire de l'animal.